



Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340

N° 71 Janvier / Février / Mars 2026

Edito du Président

A l'aube de la nouvelle année je vous présente mes vœux les plus chaleureux à toutes et à tous pour 2026, souhaits de santé, de bonheur et de réussite dans tous vos projets. Chacun d'entre nous prendra je le pense, un certain nombre de résolutions. Selon les personnes les résolutions de début d'année seront plus ou moins respectées. Mais s'il en est une qu'il sera tout à fait possible et facile d'observer, c'est celle d'aller se détendre au bord de l'eau pour y pratiquer la pêche de loisir.

Qu'il soit débutant ou expérimenté, chacun peut déjà cristalliser ses pensées à l'idée d'attraper un poisson, aussi gros soit-il, aussi beau soit-il. La pêche reste un merveilleux loisir que tout à chacun peut exercer sans problème. Pour cela bien sûr, il faut que nos rivières, canaux et plans d'eau soient d'une qualité irréprochable et que la météo n'assèche pas les milieux aquatiques.

Les réunions des 5 secteurs du département ont eu lieu en automne. Les questions posées par les responsables d'associations seront examinées dans les prochains jours par le Conseil d'Administration et les réponses seront données à l'occasion de l'Assemblée Générale prévue le 11 avril à La FERTE MILON.

Enfin, toujours à l'ordre du jour, essayer d'acquérir ou de louer un plan d'eau dans le nord et un dans le sud du département afin de compléter l'existant et de couvrir l'ensemble du département.

2026 année d'élection puisqu'en fin d'année le bureau de votre A.A.P.P.M.A. sera renouvelé. Si vous voulez participer à la vie de votre association portez-vous candidat et rapprochez-vous de votre Président actuel pourquoi pas lors de l'Assemblée Générale de votre association.

Très bonne saison de pêche à tous.

Je vous adresse, au nom du Conseil d'Administration de la Fédération et du personnel de notre Fédération, mes meilleurs vœux.

Le président fédéral,
Pierre BOURGEOIS

Questionnaire
Etang fédéral de La Frette

Donnez nous votre avis !

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite interroger les pêcheurs pour connaître leurs attentes en fonction de leur pratique de pêche sur les étangs fédéraux.

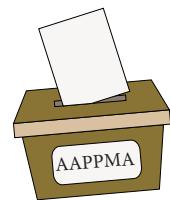
Un premier questionnaire relatif à la pêche sur l'étang fédéral des Caurois a été établi et près de 200 réponses nous ont été adressées, permettant d'établir plusieurs pistes de réflexion pour tenter de répondre aux attentes très hétérogènes des pêcheurs.

Le second questionnaire mis en ligne concerne l'étang fédéral de La Frette à Tergnier.

Merci d'avance du temps que vous consacrerez à remplir ce formulaire.

Lien questionnaire : <https://forms.gle/rAWJKCTQSVNf5rTX9>

Election AAPPMA



Au cours du **dernier trimestre 2026**, se dérouleront les **élections** des Conseils d'Administration des AAPPMA, moment fort de la vie associative de nos structures, pour plusieurs raisons :

- Pérenniser notre loisir, face au développement de l'offre privée,
- Mobiliser les volontés communes pour préserver et restaurer les milieux aquatiques nécessaires à la vie piscicole et à la pratique durable de la pêche,
- Recruter de nouveaux bénévoles et insuffler une nouvelle dynamique,
- Défendre notre modèle associatif.



Si vous souhaitez vous **investir** au sein de votre AAPPMA et rejoindre son Conseil d'Administration, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de disposer de **2 ans de cartes de pêche** dans cette **même AAPPMA**. A savoir que les cartes «Automne-Personne majeure», «Découverte Femme», «Mineure», «Majeure» et «Interfédérale» donnent le statut de membre actif et permettent donc à son détenteur de pouvoir intégrer le Conseil d'Administration de l'AAPPMA.

Si en tant que responsable associatif vous vous interrogez sur la pérennité de votre AAPPMA, par manque de bénévole notamment, il est toujours envisageable de fusionner avec une association voisine, plutôt que de disparaître... notre patrimoine culturel en dépend !



Hauts-de-France Propres 2026

En 2025, l'opération « **Hauts-de-France Propres** » a réuni plus de 104.000 participants répartis dans 1948 points de ramassage.

Au total, plus de 9 250 m³ de déchets qui ont été ramassés, dont 850 m³ de déchets recyclables, témoignant de l'importance d'une gestion responsable des déchets pour préserver nos ressources.

En 2026, la Région et les fédérations de Chasse et de Pêche reconduisent cet évènement et organisent la **9^{ème} édition** de la mobilisation qui se tiendra les **6, 7 et 8 mars 2026**.

► Pour vous **inscrire**, **connaître les ramassages organisés** autour de chez vous et pour **plus d'informations**, contactez le référent départemental : Louis CANDILLIER (l.candillier@naturagora.fr / 06.77.94.41.52) ou rendez-vous au lien suivant : <https://www.hautsdefrance-propres.fr/>



Rampes de mise à l'eau

Deux rampes de mise à l'eau ont été aménagées en fin d'année 2025 :

- En rive gauche de l'Aisne à Pommiers, à proximité immédiate des étangs fédéraux du Canivet, sur les lots de pêche de l'AAPPMA de Soissons.

Les travaux ont été financés à 50% par la FNPF, pour un montant total de 19 500 €.

Une signalétique, en cours d'élaboration, sera très prochainement implantée sur place afin de matérialiser la zone de parking, la zone de retournement des véhicules..etc.

- En rive droite du canal latéral à l'Aisne à Presles-et-Boves, au niveau du «Grand large de Vailly», sur les lots de pêche de l'AAPPMA de Vailly-sur-Aisne.

Les travaux ont été financés à 50% par la FNPF, pour un montant total de 18 000 €.

Merci aux personnes, associations, services administratifs et financeurs concernés qui se sont mobilisés pour la réalisation de ces aménagements, très attendus par de nombreux pêcheurs.



Pêche de l'Anguille

Un décret de moratoire portant sur l'interdiction totale de pêche de l'Anguille européenne en eau douce pour les seuls pêcheurs de loisir était instruit en fin d'année 2025 par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

La FNPF a obtenu le report du projet de décret.

Alors que l'anguille européenne demeure classée en **danger critique d'extinction**, cette réglementation apparaît à la fois injuste et insuffisante. La gravité de la situation exige des mesures bien plus ambitieuses et énergiques que la **seule interdiction de notre activité**.

Depuis 2010, la FNPF et son réseau associatif réclament un **moratoire temporaire s'appliquant à toutes les pêches de l'espèce : loisir, amateur et professionnelle**.

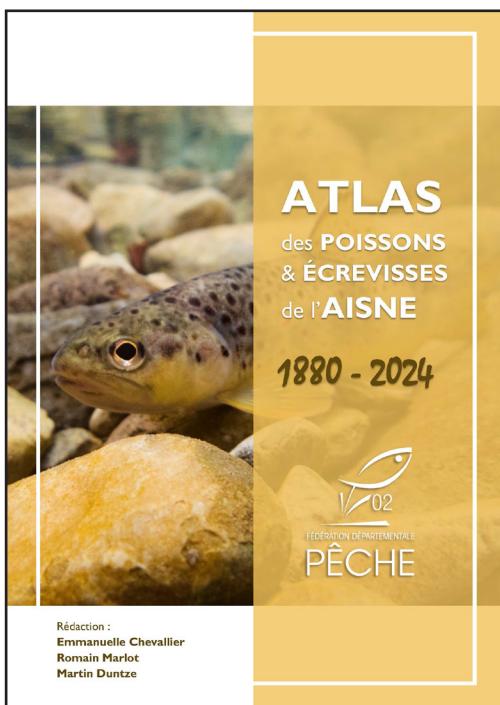
Cette mesure doit s'accompagner d'actions complémentaires :

- Lutte renforcée contre le braconnage,
- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau, portée au plus haut niveau de l'État,
- Plan de sortie de flotte ambitieux pour accompagner dignement les pêcheurs professionnels,
- Moratoire sur la pêche de la civelle.

La FNPF et l'ensemble du réseau des Structures Associatives de Pêche de Loisir le rappellent avec force : **la survie de l'anguille demande un effort collectif de tous les acteurs et des décisions à la hauteur de l'urgence**.

Dépliant Pêche Aisne 2026

Le Dépliant Pêche Aisne 2026 est disponible en version papier au sein de notre **réseau de dépositaires agréés**, ainsi qu'en téléchargement sur le site de la Fédération (https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=52211&path=Depliant-Peche-2026-Version-Web.pdf)



Atlas piscicole départemental

Grâce à la **compilation** de toutes les données produites par la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ainsi que ses partenaires dans le cadre des suivis biologiques (pêche à l'électricité, prospection écrevisses, ADNe...) et **études réalisés**, la Fédération a édité un **atlas des poissons et écrevisses du département de l'Aisne**.

Ces données ont aussi été utilisées dans l'élaboration de la Liste Rouge des espèces menacées de poissons et d'écrevisses des Hauts-de-France ainsi que dans la mise à jour du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Aisne.

Cet atlas présente des **cartographies** de la **répartition** des différentes espèces piscicoles et astacicoles du département mais aussi des **informations complètes sur chaque espèce** (biologie, période d'introduction...) suite à un gros travail bibliographique réalisé, notamment à partir des monographies communales.

- Atlas des poissons et écrevisses de l'Aisne : https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=51332&path=Atlas-Piscicole-Departemental-Document-complet.pdf
- Atlas des poissons et écrevisses de l'Aisne : https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=51334&path=Atlas-Piscicole-Departemental-Syntheset.pdf

Ces documents sont en téléchargement sur le site de la Fédération (www.peche02.fr Onglet **Protéger** Rubrique **Etudes**) et une version papier est également disponible à la vente sur demande (s'adresser à la Fédération).

Réciprocité

L'AAPPMA «La Concorde» de Martigny,

n'est plus réciprocitaire à compter de cette année, sur décision de son Conseil d'Administration. Pour pêcher sur les parcours de 1^{ère} catégorie de l'AAPPMA, il est maintenant **impératif d'adhérer à l'association**.

Retrouvez toutes les informations relatives à la réciprocité sur le site internet de la Fédération

- www.peche02.fr onglet «**Pêcher**» / «**Réciprocité**»



Fédération de l'Aisne pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique

1, Chemin du Pont de la Planche 02000 BARENTON-BUGNY

Tél. : 03.23.23.13.16 Mail : contact@peche02.fr

Site : www.peche02.fr ou www.facebook.com/peche02